

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 22/04/2011</p> <p>Date de publication : 05/05/2011</p>	<p>SÉANCE DU 28 AVRIL 2011 À SAINTE-SOULLE</p> <p>Sous la présidence de Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, 1^{ère} vice-présidente</p> <p>Autres membres présents : M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Sylviane DULIOUST, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Patricia FRIOU, M. Dominique GENSAC, Mme Bérangère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Philippe JOUSSEMET, Mme Virginie KALBACH, M. Charles KLOBOUKOFF, Mme Sabrina LACONI, M. David LABICHE, M. Patrick LARIBLE, M. Arnaud LATREUILLE, M. Philippe MASSONNET, M. Sylvain MEUNIER, Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Marc SORNIN, M. Michel VEYSSIERE, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Maxime BONO procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Yann JUIN procuration à M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à M. Denis LEROY, M. Guy COURSAN procuration à Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Jean-François VATRÉ procuration à M. Christian GUICHET, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Nathalie DUPUY, M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Dominique GENSAC, Vice-présidents</p> <p>Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Patrice JOUBERT, Mme Christelle CLAYSAC procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, M. Vincent DEMESTER procuration à M. Jacques BERNARD, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Patricia FRIOU, M. Gérard FOUGERAY procuration à M. David LABICHE, Mme Lolita GARNIER, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à M. René BÉNÉTEAU, Mme Anne-Laure JAUMOUILLE procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à M. Patrick LARIBLE, M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN, Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à Mme Sylviane DULIOUST, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Christiane STAUB procuration à M. Jean-Pierre FOUCHER, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUGNAUD,</p>		
Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	67	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	22	Suffrages exprimés :	89
		Pour l'adoption :	89
Nombre de votants :	89	Contre l'adoption :	0

N° 19

Titre / COMMUNE DE PÉRIGNY - PÔLE ART ET MÉTIERS - CESSION DES LOTS N°H13 ET G14 À LA SARL CDI

Madame BRIDONNEAU expose que dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, a réalisé l'extension du Pôle Art et Métiers formant dix lots de copropriété, dans la Zone Industrielle de Périgny, sis rue de Vaucanson. Six lots sont d'ores et déjà vendus, un lot a été proposé en location, un lot encore disponible. Pour rappel, le Pôle Art et Métiers est réservé aux entreprises artisanales de production, qui génèrent in situ une activité de production et/ou de transformation et/ou de valorisation de produits.

Monsieur BIRIER, gérant de l'entreprise CDI spécialisée dans la fabrication, la maintenance et la pose de miroiteries, serrureries et petites menuiseries, actuellement implantée en location dans la même zone d'activité, souhaite acquérir les lots H13 et G14 d'une surface respective de 123 m² et 294 m² livrés bruts afin de les regrouper et créer ainsi un seul atelier.

L'entreprise compte actuellement 6 salariés, le transfert dans ces nouveaux locaux devrait permettre la création de 2 emplois à court terme.

M. BIRIE a fait le choix d'acquérir ces lots via la SARL CDI, dont l'activité est éligible à la subvention du Département.

Sachant que le Département de la Charente Maritime, sollicité au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'industrialisation à l'Immobilier d'Entreprise, a accordé une subvention globale pour la réalisation de la seconde tranche du pôle art et métiers, plafonnée de 352 000 €, l'aide financière sera reversée directement à chaque entreprise éligible par la Communauté d'Agglomération, au prorata du montant des travaux, la subvention venant en déduction du montant de cession pour chaque lot.

En conséquence la vente pourrait être réalisée aux conditions suivantes :

Bâtiments : 290 441 € HT

Terrain : 29 081 € HT

Subvention du Département venant en déduction : 88 371 € HT

Prix de vente 231 151 € HT

(hors frais de géomètre, d'état des lieux et de rédaction du règlement de copropriété)

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Services Fiscaux ont été saisis et ont donné un avis favorable.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de céder, selon les conditions ci-dessus exposées, à la SARL «CDI» ou à toute entité éligible à la subvention du département venant à s'y substituer, les lots n°H13 et G14 sus-désignés, moyennant paiement comptant, le jour de la vente, du prix de 231 151 € HT, frais d'acte, d'état des lieux, de géomètre et de rédaction du modificatif du règlement de copropriété en sus, étant rappelé que ledit immeuble conserve impérativement cette affectation artisanale de production durant une période de 15 ans minimum.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ;
- d'inscrire la recette correspondante au Budget Annexe des Affaires Economiques.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LA VICE-PRESIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU